

## **ZAC BÈGLES GARONNE**

Atelier participatif n°2

Le 4 avril 2023

Compte rendu

## INTRODUCTION

L'Établissement Public d'Aménagement Bordeaux Euratlantique organise 2 ateliers participatifs dans le cadre de la concertation préalable à la création de la ZAC Bègles Garonne. Ces ateliers ont pour objectifs :

- D'approfondir les premiers éléments des diagnostics techniques présentés lors de la réunion publique du 1<sup>er</sup> mars,
- D'échanger et répondre aux questions des participants sur les thématiques abordées.

Cet atelier du 4 avril a permis d'échanger sur les diagnostics suivants :

1. Socio-économique
2. Hydraulique
3. Biodiversité

L'atelier a commencé après remerciement des participants pour leur présence et mobilisation.

Les supports utilisés ont été mis en ligne quelques jours avant les ateliers. Le lien a été envoyé par mail aux participants inscrits.

## DIAGNOSTIC SOCIO-ECONOMIQUE

**Intervenants de l'Établissement Public d'Aménagement Bordeaux Euratlantique :**

- Virginie BAYENS, chargée de mission programmation
- Benoît CHAUSI, directeur développement économique
- Joël ORNAGHI, responsable qualité des procédures
- Antoine PRENANT, directeur de l'aménagement pré-opérationnel

### Les chiffres clés

Au sein du périmètre de la ZAC, on compte :

- 1 050 habitants (nombre stable depuis 2010),
- Plus de 200 entreprises,
- 2 100 emplois,
- 1 école maternelle,
- 1 école élémentaire,
- 1 aire de jeu,
- De nombreuses associations.

Au total, la commune de Bègles compte 30 642 habitants et 12 518 emplois, 7 écoles maternelles et 6 écoles élémentaires.

### Population et logement

La ville de Bègles est en croissance continue avec environ 500 habitants supplémentaires chaque année depuis 10 ans. Les nouveaux arrivants sont majoritairement des ménages issus de la métropole et vivant en location. La croissance démographique nécessite la construction de nouveaux logements pour répondre à la demande. Environ 245 logements se sont construits tous les ans entre 2007 et 2017. Le parc de logements sociaux est cependant faiblement renouvelé (30 logements sociaux prévus pour 1000 demandes en attente au CCAS). Le logement est le premier poste de dépense des ménages béglois, avec un niveau de revenu juste supérieur aux communes de la rive droite et juste en dessous du quadrant Sud-Ouest.

Certains enjeux et phénomènes se sont amplifiés à la suite de la crise sanitaire et notamment, le surpeuplement des logements (du parc social principalement), l'inadéquation entre la taille des ménages et la taille des logements, la fragilité et l'isolement des personnes âgées.

### **Les suites à donner :**

Réaliser une programmation de logements diversifiée permettant à toutes les compositions de ménages de trouver une offre adaptée et qualitative :

- Des logements accessibles pour préserver un équilibre global et éviter la gentrification<sup>1</sup>,
- Des logements en réponse aux besoins spécifiques : étudiants, seniors, logements sociaux, accession aidée, etc.

### **Temps d'échanges :**

#### ***Sur le logement***

*Question : « Auparavant, la ville de Bègles avait fixé une croissance démographique admissible de 350 habitants par an. Ces données présentes dans les anciens PLU ont-elles été étudiées ? »*

Réponse de l'EPA Bordeaux Euratlantique : Depuis 2015 (date de promulgation du Programme Local de l'Habitat) la ville de Bègles a répondu à ses objectifs pour répondre aux demandes de logement.

*Question : « Que signifie la resolvabilisation ? »*

Réponse de l'EPA Bordeaux Euratlantique : La resolvabilisation désigne le gain financier réalisé sur le loyer (donc une somme désormais disponible pour l'alimentation, les déplacements et/ou les loisirs), par exemple en déménageant dans une commune où le loyer moyen est plus faible. Le fait que l'écart entre les prix des logements en location de Bègles et de Bordeaux se réduise empêche une resolvabilisation des nouveaux ménages béglais (peu de gain financier sur le poste de dépense « loyer »).

*Question : « Comment répondre à ces enjeux et protéger les typologies de ménages sensibles ? »*

Réponse de l'EPA Bordeaux Euratlantique : Ces enjeux sont intégrés à la réflexion autour de la programmation du secteur. Pour y remédier, nous allons spécialiser les types de résidences (résidences seniors par exemple) et prendre en compte le facteur prix des logements pour trouver des solutions pour les différentes typologies de ménages. La programmation des opérations d'aménagement pilotées par l'EPA prévoit notamment une part importante de logements accessibles, en location (logements sociaux) et en acquisition (accession sociale à la propriété, bail réel solidaire, etc.).

**Proposition** : Imaginer des solutions innovantes en réponse aux besoins spécifiques de logements (garde alternée, habitat partagé, isolement, etc.)

*Question : « Les personnes travaillant dans la ZAC pourront-elles bénéficier plus facilement d'un logement au sein du périmètre ? »*

Réponse de l'EPA Bordeaux Euratlantique : Un habitat participatif pourrait être proposé aux personnes travaillant au sein du périmètre. Une autre possibilité est de construire des logements à destination des employés du périmètre, grâce aux cotisations patronales (1%

---

<sup>1</sup> La gentrification est un phénomène social qui se caractérise par la transformation des habitants d'un quartier.

des cotisations est dédié à l'action logement). On constate toutefois que beaucoup de salariés vivent déjà à proximité du quartier.

*Question : « Combien de logements sont prévus sur la zone ? »*

Réponse de l'EPA Bordeaux Euratlantique : Les chiffres ne sont pas fixés pour le moment, mais la programmation se vaudra ambitieuse et se chiffrera en milliers de logements, avec les équipements publics nécessaires.

*Question : « Quelle est la proportion de logement en accession libre par rapport au logement en accession sociale (ou spécial senior) ? »*

Réponse de l'EPA Bordeaux Euratlantique : A l'échelle de l'OIN<sup>2</sup>, 35% de logement sont en locatif social, 15% à 20% en accession sociale à la propriété et 40 à 45% en accession libre. La part des logements locatifs sociaux est déterminée par la convention de délégation des aides à la pierre de l'Etat à la Métropole de 2022. Elle fixe les seuils à 40 % de PLUS<sup>3</sup>, 40% de PLAI<sup>4</sup> et 20% de PLS<sup>5</sup> (réservés en priorité aux étudiants et seniors).

*Question : « Qu'en est-il du logement d'urgence ? »*

Réponse de l'EPA Bordeaux Euratlantique : Des échanges avec l'Etat sont en cours à ce sujet.

### **Sur les équipements publics**

*Question : « L'arrivée de nouveaux habitants doit être accompagnée par la construction de nouveaux équipements publics et notamment des équipements sportifs pour faciliter le vivre-ensemble. »*

Réponse de l'EPA Bordeaux Euratlantique : Il faut effectivement dimensionner les équipements publics avec le nombre futur d'habitants potentiels au sein du périmètre. Il y a les évidences : le renforcement des équipements scolaires et de petite enfance. Pour le reste, aujourd'hui nous ne savons pas quels équipements seront construits mais nous sommes ouverts à vos propositions.

*Question : Quelle est la répartition financière de l'opération ?*

Réponse de l'EPA Bordeaux Euratlantique : Jusqu'ici l'EPA a largement participé au financement d'équipements structurants, qui vont au-delà des besoins générés par la ZAC. La métropole et les communes sont davantage intervenues dans le financement des équipements scolaires.

### **Animation et intensité urbaine – commerces, équipements et services**

Le quartier a une vocation économique ; il est marqué par son passé industriel fort (papèterie, sècherie, acteurs aéronautique, usine d'allumettes, ferroviaire, savonnerie). Cela explique la naissance de Bègles « quartiers par quartiers », les industriels investissant au fur et à mesure pour répondre aux besoins de logement de leurs employés.

Le territoire est toujours attractif pour les entreprises en raison de sa localisation (entrée de la métropole, proximité avec la rocade).

---

<sup>2</sup> Opération d'Intérêt Nationale

<sup>3</sup> Prêt Locatif à Usage Social correspondent aux locations HLM (habitation à loyer modéré)

<sup>4</sup> Prêt Locatif Aidé d'Intégration, sont attribués aux locataires en situation de grande précarité.

<sup>5</sup> Prêt Locatif Social, ils sont attribués aux candidats locataires ne pouvant prétendre aux locations HLM, mais ne disposant pas de revenus suffisants pour se loger dans le privé.

### **Les suites à donner :**

- Poursuivre le dialogue avec les acteurs économiques du territoire
- Développer une offre de commerces, de services et d'équipements répondant aux besoins de la population nouvelle et existante

### **Temps d'échange :**

*Question : « Est-ce que le périmètre est situé dans une zone franche ? »*

Réponse de l'EPA Bordeaux Euratlantique : Auparavant, la zone franche était située à proximité de Terres Neuves et des Rives d'Ancins. Le dispositif n'est plus en vigueur.

**Proposition** : Favoriser le développement des structures de l'ESS et des commerces de proximité pour générer de l'emploi et renforcer le lien social.

Réponse de l'EPA Euratlantique : Nous y adhérons totalement. L'ESS représentera un axe fort de la programmation de la ZAC.

*Remarque : « L'arrivée de nouvelles entreprises ne doit pas altérer la qualité de vie des habitants. »*

**Proposition** : Remplacer les zones logistiques et de stockage par des commerces de proximité, des structures de l'ESS.

Réponse de l'EPA Euratlantique : En matière de programmation économique, la volonté est plutôt de maintenir l'industrie (papeterie), de conforter la vocation de secteur « servant » (tissu d'activités artisanales, logistique urbaine (Coliposte), plutôt que de développer des programmes de bureaux en importance.

*Question : « Que deviendra l'estacade ? »*

Réponse de l'EPA Euratlantique : Un bureau d'études réalise des scénarios pour limiter le trafic routier. D'autres idées sont développées en parallèle : desservir les grandes entreprises par le fleuve pour réduire les flux et potentiellement installer un quai sur l'estacade. Il est également envisagé de définir un itinéraire particulier pour les camions : une boucle logistique pour dégager les autres axes.

*Question : « Est-ce que le pont Simone Veil va alléger le trafic routier de l'estacade ? »*

Réponse de l'EPA Euratlantique : Les avis sont partagés aujourd'hui. Des simulations devront être faites à la livraison du pont en 2025. Nous partageons avec Bordeaux Métropole l'objectif de réduire le nombre de voies pour réaménager l'espace public.

### **Les propositions en bref :**

- Imaginer des solutions innovantes en réponse aux besoins spécifiques de logements (garde alternée, habitat partagé, isolement, etc.)
- Favoriser le développement des structures de l'ESS et des commerces de proximité pour générer de l'emploi et renforcer le lien social
- Remplacer les zones logistiques et de stockage par des commerces de proximité, des structures de l'ESS.

## DIAGNOSTIC HYDRAULIQUE

### Intervenants du bureau d'études Prolog Ingénierie

- Renan MACAREZ
- Alice VACELET

### Intervenant de l'Etablissement Public d'Aménagement Bordeaux Euratlantique

- Joël ORNAGHI, Responsable qualité des procédures

### L'inondation

La gestion des risques inondations dispose d'un cadre réglementaire développé à différentes échelles :

- Echelle régionale : Plan de gestion du risque inondation (PGRI) Adour Garonne
- Echelle départementale : Programme d'Action de Prévention du Risque inondation (PAPI) de l'estuaire de la Gironde
- Echelle communale : Plan de Prévention du Risque Inondation (PPRI)

Ces différents cadres réglementaires encadrent les réflexions autour de l'opération d'aménagement. En Gironde, la tempête MARTIN du 27 et 28 décembre 1999 est l'événement de référence sur lequel vont être appliquées des surcotes correspondant aux modélisations du niveau de la Garonne jusqu'à l'horizon 2100 (prise en compte du réchauffement climatique).

Les étapes de l'étude :

1. Modéliser l'état initial (réalisé)
2. Modéliser un état projet (fin d'année 2023)
3. Analyser les impacts
4. Définir les règles à respecter
5. Rédaction du dossier de demande d'autorisation environnementale

### Temps d'échanges

*Questions : « Quels sont les paramètres pris en compte pour les modélisations ? »*

Réponse de l'EPA Euratlantique : Les scénarios existants se basent sur des paramètres définis il y a 10 ans (révision des PPRI de l'agglomération bordelaise et enseignements de la tempête Xynthia). Les rapports annuels du GIEC peuvent questionner les différentes projections établies. Toutefois, les modélisations actuelles restent cohérentes avec ces projections car elles intègrent une montée des eaux, et des mesures de sécurité supplémentaires sont prises (surcote des planchers, non optimisation des volumes stockés, prise en compte des hauteurs d'eau les plus défavorables tous scénarios confondus, etc.). Les questionnements actuels dans la métropole portent sur la prise en compte d'un événement plus long mais moins intense (par exemple sur 6 cycles de marée comme les tempêtes hivernales de 2015). L'EPA ne peut que suivre strictement les préconisations réglementaires des services de l'Etat.

*Question : « A quelle hauteur au-dessus du niveau de la mer se situe la ZAC ? »*

Réponse de l'EPA Euratlantique : En bord de Garonne la ZAC se situe en moyenne à une hauteur de 5 mètres au-dessus du niveau de la mer. Le quartier Marcel Sembat est plus bas (cuvette topographique).

*Question : « L'aménagement du Pont Simone Veil a-t-il été pris en compte dans la gestion du risque inondation ? »*

Réponse de l'EPA Euratlantique : L'impact du pont Simone Veil sur le niveau de la Garonne est faible et non significatif vis-à-vis du risque inondation. La hauteur de son tablier ne lui permet pas d'être immergé en période d'inondation et les piles du pont n'influent pas sur la montée des eaux. Toutefois, les modélisations effectuées vont bien au-delà de ce qui avait été modélisé lors de la construction du pont Simone Veil, en intégrant tout le « casier hydraulique » (de Sainte Croix à Bordeaux jusqu'à l'Estey de Franc (Rive d'Arcins)).

*Question : « Une modélisation du risque inondation présentée par Climate Central (utilisée par l'ONU) prévoyait à l'horizon 2050 l'inondation annuelle de la mairie de Bègles. Pourquoi votre modélisation diffère de celle de Climate Central ? »*

Réponse de l'EPA Euratlantique : La modélisation réalisée découle d'obligations réglementaires (cf. supra). Les références utilisées pour les modélisations de *Climate Central* ne sont pas les mêmes (hauteur d'eau en Garonne) et sont réalisées sur une échelle planétaire et sont donc moins précises, notamment pour la topographie, pour les ouvrages de protection de type digue et les bâtiments. Les cartes proposées par *Climate Central* ne permettent pas d'identifier la hauteur d'eau des secteurs submergés et donc de voir l'écart réel avec les modélisations faites jusqu'à présent.

*Question : « Est-ce que l'artificialisation de la ZAC va accentuer le risque inondation ? »*

Réponse de l'EPA Euratlantique : L'aménagement de la ZAC devrait accroître le pourcentage de pleine terre dans le secteur. Cependant, la pleine terre n'a pas nécessairement un impact significatif sur le risque de submersion venant de la Garonne. Deux impératifs vont présider à la définition du projet d'aménagement :

- Ne pas augmenter le risque pour les bâtiments existants,
- Ne pas diminuer les surfaces disponibles pour les crues.

*Question : « Est-ce que les digues vont être renforcées ? »*

Réponse de l'EPA Euratlantique : L'EPA n'a pas la compétence pour renforcer les digues. La métropole projette la rénovation et le renforcement de celle située dans la zone pour l'année 2024.

## **Eaux pluviales et eaux usées**

Le projet d'aménagement de la ZAC Bègles Garonne prévoit une gestion permettant au maximum l'infiltration sur place afin de soulager les réseaux d'assainissement de la métropole et de ne pas surcharger les différentes stations d'épuration d'eaux pluviales. Les espaces publics vont donc être réfléchis afin de faciliter le stockage et l'infiltration des eaux pluviales. La démarche vise à mettre en place un réseau d'assainissement séparatif permettant de différencier l'écoulement des eaux pluviales et celui des eaux usées lorsque cela est possible. De plus, la désimperméabilisation des sols devrait participer à la gestion des eaux pluviales (infiltration partielle).

## **Temps d'échanges**

*Question : « Est-ce qu'il existe des marges de manœuvres aux modélisations ? »*

Réponse de l'EPA Euratlantique : L'EPA dans sa modélisation n'a pas pris en compte les volumes d'eaux s'écoulant dans le réseau d'assainissement. Ces volumes restés en surface offrent une marge d'adaptation aux différentes modélisations.



*Question : « La gestion du risque inondation et les questions de gestions des eaux pluviales sur la ZAC peuvent-elles rentrer en conflit avec les impératifs de protection de la biodiversité ? »*

Réponse de l'EPA Euratlantique : C'est effectivement un enjeu. Dans le cadre des premières réflexions de l'EPA, un des postulats est que les zones les plus riches en termes de biodiversité ne seront pas utilisées pour le stockage et l'infiltration de l'eau pour préserver la végétation et la biodiversité sur le territoire.

*Question : « Comment les eaux seront-elles stockées ? »*

Réponse de l'EPA Euratlantique : Les eaux pluviales seront stockées dans des espaces en creux puis seront redirigées vers la Garonne lorsque son niveau le permettra (système de clapets).

*Question : « Pourquoi existe-t-il de nombreux réseaux unitaires<sup>6</sup> sur la ZAC ? »*

Réponse de l'EPA Euratlantique : A une époque où il n'y avait pas encore de réglementation en termes d'aménagement des systèmes d'assainissement, il a été choisi pour des raisons d'efficacité dans l'aménagement, un système d'assainissement unitaire, où toutes les eaux transitent par les mêmes canalisations. Aujourd'hui le système séparatif, grâce auquel les canalisations d'eaux pluviales et eaux usées sont séparées, serait obligatoire.

### **L'Estey**

L'Estey de la Moulinatte est un cours d'eau naturel qui au fil du temps a été artificialisé et transformé en réseau d'assainissement unitaire. Aucune trace du cours d'eau n'est visible et sa source n'est pas identifiée.

Le projet d'aménagement prévoit une réouverture de l'Estey (totale ou partielle) de manière progressive. Des études sont en cours pour réfléchir aux aménagements potentiels.

## **DIAGNOSTIC BIODIVERSITE**

### **Intervenant du bureau d'étude Biotope :**

- Anabelle LEBLOND, Cheffe de projet écologue

### **Intervenants de l'Etablissement Public d'Aménagement Bordeaux Euratlantique :**

- Elsa ALFONSI, Chargée de mission qualité et suivi environnemental
- Joël ORNAGHI, Responsable qualité des procédures

Des espèces patrimoniales<sup>7</sup> et des espèces protégées<sup>8</sup> ont été observées, ce qui est la preuve d'une biodiversité importante. Seules les espèces protégées sont réglementées par la loi, dans la mesure où elles font l'objet de mesures de conservation pour leur rôle dans le milieu naturel ou encore leur intérêt scientifique. L'habitat et l'environnement de ces espèces deviennent donc des priorités et leurs intérêts dépassent ceux du projet d'aménagement.

---

<sup>6</sup> Réseau d'assainissement où toutes les eaux transitent par une seule et même canalisation et se mélangent.

<sup>7</sup> Espèce emblématique et/ou ayant une valeur historique ou culturelle

<sup>8</sup> Espèce emblématique et/ou ayant une valeur historique ou culturelle



Les listes des espèces protégées sont établies par arrêté ministériel. Les espèces protégées se caractérisent aussi souvent comme des espèces parapluies car de nombreuses autres espèces dépendent de leur sauvegarde. Parmi les espèces protégées dans la zone peuvent être citées le faucon pèlerin, le hérisson ou encore différents chiroptères présents sur le site.

Pour répondre aux enjeux et impacts du projet, l'EPA mettra en place la séquence ERC (Eviter – Réduire - Compenser) :

- L'évitement : c'est la première étape de la séquence. Elle garantit l'absence totale d'impacts directs (ou indirects) du projet sur l'ensemble des habitats naturels.
- La réduction : les mesures de réduction sont définies après l'évitement pour réduire les impacts négatifs du projet sur les milieux naturels ou les espèces, en phase chantier ou d'exploitation
- La compensation : elle n'intervient que si des mesures d'évitement ou de réduction n'ont pu être appliquées. Elle permet d'apporter une contrepartie aux impacts du projet sur le milieu naturel et les espèces.

Chaque mesure d'évitement et de réduction est intégrée dans un schéma global pour assurer une cohérence de la composition urbaine et de la préservation de la biodiversité au sein du projet d'aménagement.

Les étapes de l'étude :

- Diagnostic quatre saisons sur un cycle biologique complet des espèces (effectués en 2022)
- Rédaction du diagnostic écologique (réalisé)
- Analyse des enjeux écologiques (en cours)
- Réflexion sur la séquence ERC (Eviter-Réduire-Compenser)
- Rédaction du dossier de demande de dérogation devant le CSRPN (Conseil Scientifique Régional du Patrimoine Naturel)

## **Temps d'échanges**

*Questions « Quels sont les objectifs de végétalisation ? »*

Réponse de l'EPA Euratlantique : Nous souhaitons végétaliser le secteur Sud pour aménager un parc.

*Question : « A quelle étape se situe le projet de la ZAC Bègles Garonne ? »*

Réponse de l'EPA Euratlantique : Nous sommes à l'étape 3 (analyse des enjeux écologiques). Nous allons initier la réflexion autour des mesures ERC. La priorité est donnée aux solutions d'évitement et de réduction.

*Question : « Quelle est la méthode utilisée pour les inventaires ? Diffère-t-elle en fonction des espèces ? »*

Réponse de l'EPA Euratlantique : Il existe des règles communes à tous les inventaires, réalisés sur un cycle biologique complet afin d'identifier les périodes de présence sur l'ensemble des habitats naturels de l'aire d'étude. Certaines zones riches en biodiversité bénéficient d'une approche plus spécifique telles que les zones humides (absentes au sein du périmètre). Aussi, certaines espèces protégées bénéficient d'un inventaire plus précis à l'image des chauves-souris. Sur la période 2021-2022, des capteurs sonores avaient été positionnés dans la zone afin de pouvoir identifier les zones de gîte, de reproduction et de chasse des chiroptères.

*Question : « Quelles sont les grandes tendances du diagnostic ? »*

Réponse de l'EPA Euratlantique : L'inventaire a permis d'identifier un milieu riche mais peu qualitatif en termes de biodiversité. La présence d'Espèces Exotiques Envahissantes (EEE) a été observé.

1. Flore : 176 espèces végétales recensées - dont 25 EEE, aucune protégée ou patrimoniale
2. Zones humides : Aucune zone humide (critère végétation ou pédologique) recensée
3. Insectes : 17 espèces - dont 1 EEE (Frelon asiatique), aucune protégée ou patrimoniale
4. Amphibiens : 2 espèces protégées (au niveau national) recensées
5. Reptiles : 3 espèces protégées (au niveau national) recensées
6. Oiseaux : 43 espèces recensées – dont 34 espèces protégées (2 au niveau national)
7. Mammifères : 3 espèces protégées recensées – dont 1 au niveau national
8. Chiroptères : 11 espèces protégées recensées

*Question : « Quelles sont les limites de la zone Natura 2000 à proximité de la ZAC ? »*

Réponse de l'EPA Euratlantique : La zone Natura 2000 est circonscrite à la Garonne (lit du fleuve sans les berges).

*Question : « Quelles sont les responsabilités de l'EPA vis-à-vis de la biodiversité ? »*

Réponse de l'EPA Euratlantique : L'EPA doit prendre en compte trois préoccupations dans le cadre du projet :

- Respecter les obligations réglementaires en matière de préservation de la biodiversité,
- Répertoire les espèces intéressantes en matière de biodiversité sans pour autant qu'elles fassent l'objet d'obligation de préservation,
- Ne pas permettre la prolifération des Espèces Exotiques Envahissantes, notamment pendant les phases de chantier.

*Question : « Comment limiter la prolifération d'Espèces Exotiques Envahissantes ? »*

Réponse de l'EPA Euratlantique : Certaines espèces seront exclues et interdites dans les palettes végétales des projets immobiliers (et des espaces publics pour l'aménageur). Des mesures en phase chantier sont également nécessaires (arrachage ou traitement, travaux à certaines époques pour ne pas favoriser la dispersion de graines).

*Question : « Dans la mesure où les chauves-souris sont des prédateurs naturels du moustique, est-il possible d'inscrire leur utilité dans le cahier des charges ? »*

Réponse de l'EPA Euratlantique : Il existe différents types de chauves-souris :

- Les espèces arboricoles, étroitement liées aux cavités des vieux arbres,
- Les chauves-souris établissant leur gîte dans le bâti sous les toitures et toujours au sein de cavités.

Concernant le bâti, la préservation des chauves-souris pourrait être envisagée par la création de gîtes artificiels intégrés aux futurs bâtiments (et/ou aux arbres). Cependant, ces dispositifs font l'objet de contraintes liées à l'entretien ou peuvent servir de refuge pour certaines espèces envahissantes. Certaines associations de protection de l'environnement pourraient participer à l'entretien de ces gîtes artificiels. De plus, la mise en place d'une « trame noire » (limiter l'éclairage et les nuisances pour les chiroptères), pourrait être une mesure efficace pour leur maintien sur le territoire.

*Question : « Est-ce que des secteurs regroupent davantage la biodiversité du territoire ? »*

Réponse de l'EPA Euratlantique : Les zones de friches et les corridors de verdure, à l'image de celui présent à proximité de l'école Marcel Sembat, condensent une partie de la biodiversité dans la ZAC. L'imperméabilisation des sols ne permet pas le développement optimal de la biodiversité sur toute la ZAC.

*Question : « Est-ce que des continuités existent entre les zones du périmètre ? »*

Réponse de l'EPA Euratlantique : Le corridor de verdure dans le quartier Sembat et l'ancienne voie ferrée est une continuité structurante. L'EPA prévoit d'aménager des corridors supplémentaires pour développer la biodiversité au sein du périmètre. Les liaisons Nord-Sud restent toutefois difficiles à mettre en place à cause de l'importante imperméabilisation des sols et de la présence d'équipements industriels (papeterie, ligne haute-tension).

*Question : « Qu'est-il prévu pour la préservation des coléoptères ? »*

Réponse de l'EPA Euratlantique : Sur la ZAC, il n'a pas été identifié de boisements propices aux développement des coléoptères (*capricorne, rhinocéros...etc.*).

*Question : « L'inventaire de la biodiversité parvient-il à prendre en compte les différents déplacements des espèces ? »*

Réponse de l'EPA Euratlantique : Les inventaires ont vocation à être actualisés. Les évolutions et changements de présences pourront donc être pris en compte. L'utilisation de bases de données (FAUNA par exemple) en amont des inventaires facilitent l'identification des dynamiques des espèces.

*Question : « Pourquoi ne pas considérer le projet dans une démarche de Zéro Artificialisation Nette ? »*

Réponse de l'EPA Euratlantique : Les définitions actuelles de l'artificialisation (cf. compte-rendu du 1er atelier) font que toute la ZAC doit être considérée comme déjà artificialisée. Le « Zéro artificialisation nette » n'est donc pas un objectif pertinent car il sera atteint dans tous les cas. La vraie problématique est celle de l'imperméabilisation. A cet égard, le projet de la ZAC Bègles Garonne recouvre des enjeux de désimperméabilisation des sols, en lien notamment avec la problématique des îlots de chaleurs. Il faudra définir dans les prochains mois les objectifs du projet d'aménagement en matière de désimperméabilisation et de végétalisation.

*Question : « Le périmètre de la ZAC va-t-il être modifié ? »*

Réponse de l'EPA Euratlantique : Aucune demande d'agrandissement ou de réduction de périmètre n'a été effectuée à ce jour sur la ZAC Bègles Garonne. La question reste ouverte tant que la ZAC n'a pas encore été créée.

## LES PROCHAINES ETAPES

A la suite des ateliers participatifs, l'EPA complétera et affinera les études menées dans le cadre de la création de la ZAC. Ces études seront présentées aux habitants et aux acteurs locaux lors d'un forum des contributions, dont la date n'est pas encore fixée. Cet événement permettra de recueillir les propositions d'actions des participants au regard des thématiques et enjeux traités en ateliers.

Pour plus d'informations ou pour contribuer au projet, les habitants de Bègles sont invités à :

- Consulter le [dossier de concertation](#),
- Compléter le registre de la concertation,
- Se rapprocher de Bordeaux Euratlantique ou visiter la maison du projet.